

**Compte rendu du Comité de pilotage
du 24 mai 2012**

PAT Boutonne

PRESENTS :

DEBORDE Pierre, Président du SMAEP4B
BELAUD Bernard, Vice-Président du SMAEP4B
BONNAUD Bastien, Directeur du SMAEP4B
AUBOUIN Sébastien, Elu de la Commune de Luché sur Brioux
BERTHENET Serge, ARS des Deux-Sèvres
BIOTTEAU Amélie, COREA
BONNET Caroline, COREA
BOUCHET Jacqueline, Maire de la Commune de Paizay le Tort
BROSSEAU Michel, Maire de la Commune de Tillou
BURGAUD Pierre, Maire de la Commune de Gournay Loizé
CHATELIER Marion, BRGM Poitou-Charentes
COTREL Nicolas, Deux-Sèvres Nature Environnement
DENIS Luc, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Poitou
ESPALIEU Delphine, Agence de l'eau Adour Garonne
GUIBERTEAU Mathieu, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
LAMBERT Jean-Marc, Maire de la Commune de Lusseray
LARGEAUD Jean-Claude, Maire de la Commune de Fontenille Saint Martin d'Entraigues
MIGAUD Magali, Elue de la Commune de Périgné
MONCOUCUT Jérôme, Agence de l'eau Adour Garonne
PAGES François, DDT des Deux-Sèvres
PAUTRET Soizic, Conseil Général des Deux-Sèvres
PEIGNE Jean-Claude, Fédération de Pêche des Deux-Sèvres
RENAUD Nadine, Elue de la Commune des Alleuds
SILLON Jean-Claude, Conseiller général du canton de Chef-Boutonne
VOIX Pascal, Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne
ACHARD Gwénaëlle, Stagiaire au SMAEP4B
BRIS Audrey, Animatrice du Programme Re-Sources

EXCUSES :

BARILLOT Dorick, Vice-Président du SMAEP 4B
GORNARD Michel, Vice-Président du SMAEP 4B
RUAUD Nicolas, Vice-Président du SMAEP 4B
BANLIER Jean-Michel, Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat
BARBIER Anne, Association Biosèvres
BARON Sonia, DREAL Poitou-Charentes
BIBARD Marie-Claude, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

CLOCHARD Cédric, Etablissement LAMY
 COUTANT Christian, Maire de la Commune de Luché sur Brioux
 DREVET Vincent, Coop de France Poitou-Charentes
 FICHET Guy, Elu de la Commune de Sompt
 GAUTIER Eric, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
 GRELIER Claudette, Maire de la Commune de Sompt
 LORANT Jacques, Président de la Communauté de Communes Val de Boutonne
 MONTEPINI Julien, Cellule Coordinatrice Re-Sources
 MORIN Jean-Pierre, Maire de la Commune de Saint-Génard
 ROBIN Pierrick, Communauté de Communes du Cœur de Poitou
 ROYAL Ségolène, Présidente de Région Poitou-Charentes

1. Ordre du Jour

Le Plan d'Actions Territorial (PAT), inscrit au sein du Contrat Territorial Re-Sources des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de la Boutonne amont, a été validé lors du comité de pilotage du 14 avril 2011 ainsi que par le conseil syndical du 22 avril 2011. La signature de ce Contrat de Territoire a eu lieu le 28 septembre 2011.

L'objet de cette réunion du comité de pilotage est d'établir le bilan d'activités 2011 et d'aborder les actions mises en œuvre en 2012 dans le cadre du programme Re-Sources.

Le Président accueille l'ensemble des participants du comité de pilotage et annonce l'ordre du jour :

- ♦ Rappels du contexte,
- ♦ Bilan sur la qualité de l'eau des captages Grenelle,
- ♦ Bilan d'activités 2011,
- ♦ Programme d'actions 2012,
- ♦ Questions diverses.

2. Rappels de contexte

❖ [Territoire d'actions et caractéristiques du territoire](#) c.f. Diaporama projeté lors du comité de pilotage

❖ [Les objectifs du programme d'actions :](#)

Objectifs	Sous-objectifs	Temps d'animation 5 ans
<u>Lutter contre les pollutions à la source</u>	Limiter les pressions agricoles Diagnostics individuels d'exploitations - MAEt - PVE - Pilotage adapté de la fertilisation - Gestion collective des matières organiques - Pack Agriculture Biologique	275
	Former et sensibiliser les acteurs locaux Professionnels agricoles - Collectivités - Particuliers - Artisans / Industriels	120
	Limiter les pressions non agricoles Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires - Limiter la pression liée aux effluents domestiques	110

Limitier les transferts	Favoriser les zones de dépollutions naturelles Aménagements paysagers – Création de zones tampons	-
	Lutter contre les infiltrations ponctuelles Maîtrise foncière - Conformité des forages des particuliers	70
Animer et piloter efficacement la démarche	Améliorer les connaissances Formations karstiques - Fonctionnement des nappes - Qualité des ressources	90
	Animer la démarche	310
	Suivi et évaluation des actions	75

3. Bilan sur la qualité de l'eau

❖ *Les objectifs vis-à-vis de la qualité de l'eau brute :*

Aires d'alimentation	Qualité actuelle nitrates	Qualité actuelle produits phytosanitaires	Objectifs	Indicateurs d'état
Les Inchauds	Teneurs en nitrates faibles avec des pics inférieurs ou proches à la limite de qualité	Présence ponctuelle de produits phytosanitaires (avérée et suspectée)	Nitrates : Sécurisation : pour éviter des pics de concentration proches de la limite de qualité Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire	Nitrates : moyenne inférieure à 20 mg/l et pas de pic Phytosanitaires : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
Pont de Gaterat Infra				
la Somptueuse				
la Scierie Infra	Teneurs en nitrates faibles avec des pics proches ou supérieurs à la limite de qualité	Présence ponctuelle de produits phytosanitaires (avérée et suspectée)	Nitrates : Sécurisation : pour éviter des pics de concentration proches de la limite de qualité Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire	Nitrates : moyenne inférieure à 20 mg/l et pas de pic Phytosanitaires : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
Marcillé	Teneurs en nitrates moyenne, mais avec des pics réguliers proches ou supérieurs de la limite réglementaire	Présence ponctuelle de produits phytosanitaires (avérée et suspectée)	Nitrates : Maintien d'une bonne qualité moyenne, mais atténuation du phénomène de pics ponctuels Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire	Nitrates : moyenne inférieure à 37,5 mg/l et pas de pic supérieur à 50 mg/l Phytosanitaires : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
Les Outres				
Pré de la Rivière (F1 et P1)				
Pont de Gaterat Supra				
Coupeaume 2	Moyenne de qualité supérieure à 50 mg/l	Présence ponctuelle de produits phytosanitaires (avérée et suspectée)	Nitrates : Restauration de la qualité de la ressource captée en dessous de la limite de qualité Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire	Nitrates : moyenne inférieure à 50 mg/l pas de pic supérieur à 50 mg/l Phytosanitaires : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
La Scierie Supra				
Grand Bois Battu				

❖ La qualité des ressources Grenelle – c.f. Diaporama projeté lors du comité de pilotage

Monsieur Deborde indique que la présentation concerne uniquement les ressources actuellement utilisées pour assurer l'alimentation en eau potable. D'autres ressources en eau, de très bonne qualité, intègrent le projet de restructuration du syndicat.

Monsieur Bonnaud fait remarquer que la norme réglementaire pour les eaux brutes est fixée à 100 mg/l. Le seuil de 50 mg/l concerne les eaux distribuées. Dans le cadre du programme Re-Sources, les objectifs ont été fixés en considérant la norme réglementaire des eaux distribuées pour les eaux brutes. Le but est de limiter les frais liés à des opérations de mélanges pour assurer une eau conforme.

Madame Espalieu insiste sur le fait qu'il y a un autre intérêt fort : il s'agit de captages prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement. Il est essentiel de mettre tous les moyens en œuvre pour récupérer la qualité de l'eau brute de ces captages. Le programme a bien pour vocation d'agir en prévention et donc bien en amont de la distribution.

Monsieur Cotrel soumet la contradiction entre les lourds travaux curatifs réalisés dans le cadre du projet de restructuration du syndicat et le programme Re-Sources préventif mis en œuvre.

Monsieur Bonnaud répond que les enjeux sur le secteur d'actions du S4B ne concernent pas uniquement l'aspect qualité de l'eau. En effet, les travaux entrepris avaient également pour vocation de sécuriser quantitativement les secteurs déficients en termes de quantité d'eau.

4. Bilan d'activités 2011

c.f. Diaporama projeté lors du comité de pilotage

❖ Animation du programme d'actions

Aucune remarque n'a été émise sur ce point.

❖ Les diagnostics individuels d'exploitation

Des difficultés ont été rencontrées pour compléter le listing des exploitants volontaires, pour la réalisation des diagnostics d'exploitation, dans le cadre du marché validé avec le bureau d'études SCE en avril 2011. La dynamique créée lors du diagnostic de territoire, durant lequel 30 premiers diagnostics ont été établis par le bureau d'études Envilys, a été ralentie par un changement de prestataires pour la réalisation de ces diagnostics. Par ailleurs, une confusion générale entre les aspects réglementaires (Périmètres de Protection, ZSCE, PAZV) et les aspects volontaires (Programme Re-Sources) s'est produite sur le territoire impliquant une crainte des exploitants de s'impliquer dans la démarche Re-Sources. Du temps d'animation a donc été consacré afin de repositionner les enjeux du Programme Re-Sources et atténuer les craintes communiquées.

❖ Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Monsieur Cotrel fait remarquer le faible nombre d'exploitations ayant souscrites des MAEt au regard du nombre de diagnostics individuels d'exploitation réalisés.

Diverses explications peuvent être avancées sur la faible contractualisation observée :

- Les premiers diagnostics ont été établis à l'échelle du territoire Re-Sources dans le cadre du diagnostic de territoire, ainsi certaines exploitations ne sont pas éligibles aux MAEt car elles ne sont pas situées sur les AAC ;
- Une confusion générale entre les aspects purement réglementaires et les aspects volontaires a été constatée. Des craintes ont été communiquées sur le fait que le respect de la moyenne de

fertilisation d'une mesure soit rendu obligatoire sur les bassins si de nombreuses contractualisations se produisent ;

- De nombreux opérateurs MAEt sont localisés sur le secteur de la Boutonne amont, proposant un panel de mesures avec des modalités d'application diverses d'un territoire à l'autre, ce qui complexifie fortement la compréhension des enjeux et peut entraver l'initiation d'une réflexion MAEt ;
- La difficulté pour certaines exploitations avec des systèmes d'élevage de souscrire des MAEt vis-à-vis de la prise en compte de la fertilisation organique dans les modalités d'application des mesures ;
- Un mode de calcul de l'indicateur IFT complexe à aborder avec les exploitants et des difficultés techniques pour atteindre les objectifs cibles peuvent expliquer les faibles contractualisations constatées de la mesure « réduction de 40% des traitements phytosanitaires » ;
- Les retards de paiements fréquents et très prononcés sur les territoires voisins, sont fortement préjudiciables aux contractualisations de ces MAEt désormais proposées sur les AAC Boutonne ;
- Certaines mesures présentent un faible enjeu sur le territoire, notamment la mesure conversion à l'agriculture biologique dont le montant semble insuffisant au regard de ceux des autres mesures grandes cultures. Par ailleurs, la majorité des exploitations agricoles possède une faible proportion de leur parcellaire dans les AAC, parfois de faible surface, ce qui ne favorise pas une attraction à la MAEt conversion en agriculture biologique.

Monsieur Belaud insiste sur un souci majeur qui peut justifier le faible taux de contractualisation des MAEt : les retards de paiement des aides trop importants, jusqu'à un an après la date d'engagement de l'exploitant.

Monsieur Cotrel souligne que les systèmes d'élevage avec prairies sont les systèmes les plus pénalisés à l'heure actuelle et qu'il est fort dommage que ces systèmes ne puissent pas prétendre au MAEt du fait des règles d'application des mesures non adaptés.

Madame Migaud demande si les exploitations situées sur la commune de Périgné pourront prétendre aux MAEt également.

Il est répondu que, pour les MAEt à enjeu Eau proposées par le SMAEP4B, seules les exploitations possédant des parcelles sur les AAC sont éligibles, la commune de Périgné étant en dehors des bassins, les mesures proposées par le syndicat ne peuvent donc pas être souscrites sur la commune. Cependant, un territoire supplémentaire MAEt pourrait voir le jour : la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » sur laquelle des MAEt, notamment des mesures de gestion des couverts herbacés, sont envisagées. La commune de Périgné est concernée par les limites de ce site Natura 2000.

Madame Espalieu insiste sur le fait que pour atteindre les objectifs fixés, il serait d'intérêt de renforcer l'animation sur le programme Re-Sources.

Pour un soutien supplémentaire Re-Sources au SMAEP4B, Monsieur Deborde indique qu'il semble difficilement concevable de procéder à un recrutement tant que la Régie n'est pas mise en place.

La discussion sur le renforcement de l'animation Re-Sources pourrait se poursuivre en fin d'année lors d'un prochain comité technique.

Monsieur Guiberteau indique que l'action Sol et Eau sera l'opportunité de renforcer la dynamique initiée sur le territoire. Le but de cette action est la réalisation d'essais et de démonstrations sur l'optimisation de la fertilisation tout en maximisant le relai des informations à large échelle.

Madame Migaud insiste sur la nécessité de ne pas trop superposer les intervenants locaux, ceci tend à créer une confusion par les exploitants agricoles qui ne savent finalement plus où se renseigner.

Madame Espalieu indique que le recrutement d'un technicien sur le programme Re-Sources n'entraînera pas de sur-sollicitation mais renforcera la dynamique locale par une présence plus constante sur le terrain.

❖ Sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire

Aucune remarque n'a été soumise.

5. Programme d'actions 2012

c.f. Diaporama projeté lors du comité de pilotage

OBJECTIF 1 - LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS A LA SOURCE

ACTION 1-1- DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION

- Au regard des premiers diagnostics individuels d'exploitation effectués sur le territoire, du taux de recouvrement des AAC induit et du fait que 15 diagnostics restent à réaliser dans le cadre de la prestation avec SCE en cours, la réalisation de 20 diagnostics supplémentaires pour la fin d'année 2012 est envisagée.
- Les prochains diagnostics individuels devront concerner prioritairement des exploitations situées sur les AAC plus faiblement recouvertes.

ACTION 1-2- LIMITER LES PRESSIONS EN INTRANTS AGRICOLES PAR LE RECOURS A DES MESURES PARCELLAIRES CONTRACTUELLES

- Les contractualisations des MAEt 2012 ont eu lieu au 15 mai 2012.
- Le bilan des contractualisations années 1 et 2 est le suivant : 72% des objectifs atteints en 2011 et 28% des objectifs atteints en 2012. Le bilan global est de 38% des objectifs globaux atteints.
- Pour le reste de l'année 2012, il est envisagé de poursuivre l'animation MAEt pour les contractualisations 2013 qui représente la dernière année pour le SMAEP4B de proposition des MAEt. Le but final est de tendre aux objectifs globaux fixés initialement, soit 3 050 hectares contractualisés au total.

ACTION 1-3 - LIMITER LA PRESSION EN INTRANTS AGRICOLES PAR L'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL

- Aucune remarque n'a été émise sur cette action

ACTION 1-4 - LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES PAR UN PILOTAGE ADAPTE AU CONTEXTE PARCELLAIRE

- Pour cette action, une convention avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres a été établie.
- Les objectifs principaux de cette action sont :
 - ❖ **d'améliorer la connaissance des sols** des bassins d'alimentation des captages et d'affiner la **localisation des secteurs les plus sensibles** du territoire,
 - ❖ **d'obtenir des références locales sur les caractéristiques agronomiques et les potentialités des sols associées aux pratiques agricoles en fonction des agrosystèmes rencontrés sur le territoire.** L'analyse des pratiques, sur un réseau de parcelles en suivi

d'exploitants agricoles volontaires, permettra de définir des actions de démonstration mettant en avant les possibilités techniques d'évolution des pratiques.

- ❖ **d'optimiser les pratiques afin de limiter au maximum les transferts de nitrates et de pesticides dans les eaux des captages.**

ACTION 1-5 - FORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS AGRICOLES

- 3-4 journées de démonstrations seront proposées cette année 2012.
- Les thématiques des journées d'information et démonstration seront affinées courant d'année en fonction des besoins communiqués par les exploitants agricoles. A l'heure actuelle, les thématiques privilégiés sont : le compostage, les techniques de semis sous couverts, l'aire de lavage remplissage et les évolutions réglementaires dans le cadre du 5^{ème} programme de la directive nitrate.

ACTION 1-6 - MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE GESTION COLLECTIVE DES MATIERES ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE

- L'action initiée en 2012 est ciblée sur le territoire de Marcillé. Un nouvel avis d'hydrogéologue a été communiqué au syndicat interdisant l'épandage de lisier et fumier sur le PPR du captage. Plusieurs élevages sont concernés. La diffusion de certaines informations concernant cette réactualisation a induite une crainte notable.
- Une analyse des épandages est actuellement réalisée sur le bassin de Marcillé afin de mettre en évidence les contraintes technico-économiques qu'engendrerait la mise en place de l'avis en état. Des réunions de concertation avec la profession seront mises en place suite aux résultats de cette analyse afin d'identifier des marges de manœuvres possibles. L'animatrice Re-Sources se charge de compléter les diagnostics d'exploitations réalisés sur le secteur afin d'aboutir à cette analyse.

ACTION 1-7 - PROGRAMME D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Le programme Agriculture Biologique 2012 sur le territoire Re-Sources Boutonne comprend :
 - ❖ une étude « l'état des lieux de la bio sur le territoire » pour laquelle la restitution est programmée en septembre 2012 ;
 - ❖ une journée de développement techniques afin de mettre en exergues des pratiques et techniques alternatives donc des techniques issues de l'AB pouvant être retranscrites sur une exploitation dans un modèle plus conventionnel (23 mai 2012 : « *Désherbage mécanique* » - *les nouvelles techniques en machinisme agricole pour maîtriser l'enherbement sans pesticides*) ;
 - ❖ l'accompagnement de projets potentiels vers de la conversion.

ACTION 1-8 - LIMITER LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES D'ORIGINE NON AGRICOLE

- Un état zéro sera établi afin d'aboutir à un accompagnement des collectivités du territoire dans une gestion différenciée des espaces communaux.
- Il est signalé qu'il serait intéressant de réaliser une carte visualisant les communes du territoire signataires de la Charte Terre Saine.
- Madame Migaud informe que la commune de Périgné a récemment signé la Charte Terre Saine mais que cela fait plusieurs années que des actions visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sont menées sur la commune.
- Monsieur Denis souligne que plusieurs communes sont engagées dans ce type de démarche même si elles ne sont pas signataires de la Charte Terre Saine. Par ailleurs, le SIVU voirie du canton de Chef-Boutonne a entrepris en 2012 une étude « Plan d'Entretien des Espaces Publics », réalisée par la FREDON, sur les 15 communes du SIVU dont 7 sont concernées par le territoire Re-

Sources Boutonne. L'étude a abouti à une série de préconisations et le SIVU envisage l'acquisition de matériels nécessaires pour atteindre un objectif « Zéro Pesticide ».

ACTION 1-9 - FORMER ET SENSIBILISER LES COMMUNES ET PARTICULIERS

- Dans ce cadre, l'action de sensibilisation des particuliers en partenariat avec le SIAEP de la région de Saint Fraigne, la Communauté de Communes Cœur du Poitou, la commune de Chef-Boutonne et l'APIEEE, mené en juin 2011, a été renouvelée cette année 2012. Le CPIE a été sollicité afin de compléter l'action de sensibilisation. L'action a été menée du 22 au 24 mars 2012 dans le cadre de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides. Les animations lors des deux premiers jours ont été ciblées pour le public scolaire avec les collèges publics de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais. Le samedi 24 mars 2012 matin était destiné au grand public pour lequel plusieurs ateliers ont été proposées : le jardinage écologique, le compostage et le bar à eau/ maquette bassin versant du CPIE.

ACTION 1-10 - LIMITER LA PRESSION LIEE AUX EFFLUENTS D'ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS, INDUSTRIELS ET NON COLLECTIFS

- Il sera important de suivre de près la réactualisation du plan d'épandage de la plate-forme industrielle de Melle afin de s'assurer de la prise en considération des points sensibles d'infiltration identifiés.
- Une réunion de concertation en septembre avec les divers SPANC agissant sur le territoire, le syndicat 4B et l'AEAG est envisagée afin de cadrer les futurs programmes de réhabilitation des points noirs qui seront mis en place sur le territoire.
- Concernant l'assainissement collectif, la prise en considération des zones vulnérables des AAC dans les plans d'épandage devra être assurée.

ACTION 1-11 - SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LIMITER LES AUTRES RISQUES DE POLLUTIONS

- Il est programmé de mettre en place cette action en seconde période de l'année.

OBJECTIF 2- LIMITER LES TRANSFERTS

ACTION 2-1 - AMENAGER LE PAYSAGE DES SECTEURS SENSIBLES AFIN DE LIMITER LE POTENTIEL DE TRANSFERT DU MILIEU

- Cette action vise la protection d'éléments paysagers par l'intermédiaire de la mise en place d'outils existants, notamment par la mise en place des MAEt, ainsi que d'autres programmes, dont le programme d'actions du syndicat de rivières. Une coordination des démarches engagées sera à assurer.

ACTION 2-2 - MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION PERENNE DES ZONES LES PLUS SENSIBLES PAR UNE MAITRISE FONCIERE

- Monsieur Cotrel demande quelle gestion des parcelles est envisagée. Des actions foncières pourraient être envisagées sur les zones vulnérables identifiées. L'idée n'est pas de faire de l'acquisition foncière sur une grande surface mais sur quelques hectares autour des gouffres/dolines/points de captages. Un travail préalable avec la SAFER est nécessaire afin d'évaluer les potentialités sur le secteur de la Boutonne amont.
- Monsieur Cotrel indique qu'il serait pertinent de considérer les 2 enjeux, Eau et Biodiversité, dans les projets de maîtrise foncière. Il est répondu qu'un travail commun avec DSNE pourrait être

totalemment envisagé dans le cadre de la future maîtrise foncière qui sera établie sur le territoire Re-Sources par le SMAEP4B.

OBJECTIF 3- ANIMER ET PILOTER EFFICACEMENT LA DEMARCHE

ACTION 3-1 - AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES FORMATIONS KARSTIQUES ET LEUR ROLE DANS LES CONTAMINATIONS DE LA RESSOURCE

- La stagiaire en charge de cette étude a été recrutée : il s'agit de Gwénaëlle ACHARD qui est en formation d'IUP Master 2 Génie de l'Environnement - Spécialité Eau & Sol. Le stage a débuté le lundi 27 février pour une durée de 6 mois.
- L'étude a pour finalité d'inventorier, localiser précisément et définir le rôle exact des formations karstiques (gouffres et dolines) dans la contamination des ressources en eau. Cette étude permettra d'obtenir des compléments aux données existantes et prioriser les formations karstiques identifiées afin de mettre en place des zones tampons et mesures foncières pour assurer une protection des plus vulnérables.
- L'étude initiée se focalise sur le BAC de Marcillé sur lequel les données sur les formations karstiques sont plus réduites.

ACTION 3-2 - AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES

- Le but de l'étude est de calculer la vitesse de transfert à la nappe. Ce critère n'a pas été calculé dans l'étude préalable de définition des AAC et de la vulnérabilité intrinsèque. Cette étude pourrait permettre la définition de sous-secteurs prioritaires sur les AAC non karstiques qui contribuent le plus à la pollution du captage.
- L'expérimentation sur une AAC non karstique pour l'année 2012 est proposée.

ACTION 3-3 - AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LA QUALITE DES RESSOURCES EN EAU

- L'objectif de l'action est la mise en place d'un réseau de suivi analytique complémentaire sur les captages AEP Grenelle. L'action a été initiée en mai 2012.
- **Paramètre nitrates** : il est programmé une analyse par mois sur 10 points de captage (2 captages Grenelle sont déjà suivis de manière mensuelle pour le paramètre nitrates).
- **Paramètre produits phytosanitaires** : il est programmé 2 analyses sur le reste de l'année des molécules suivies réglementairement ainsi que les 10 plus utilisées sur le territoire sur les 12 points de captages Grenelle (**molécules analysées** : Glyphosate, AMPA, 2,4 MCPA, Mécoprop, Bentazone, Atrazine, Déséthylatrazine, Désiopropylatrazine, Simazine, Terbutylazine, Chortoluron, Diuron, Isoproturon, Linuron, Métolachlore, 2-Hydroxy atrazine, Diméthénamide, Acétochlore, Métazachlore, Prochloraze, Trifluraline, Aclonifen, Chlorméquat chlorure).

ACTION 3-4 - ANIMATION DU PROGRAMME GLOBAL

- Aucune remarque n'a été émise sur cette action.

ACTION 3-5 - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS EN COURS DE PROGRAMME

- Pour l'année 2012, il est proposé l'action visant à l'amélioration des connaissances sur la gestion des matières organiques sur le secteur de Marcillé. L'inventaire des épandages, l'évaluation des contraintes technico-économiques, des préconisations et des pistes de travail intégreront cette analyse. L'acquisition des données à cette analyse sera menée par l'animatrice.

Plan de financement prévisionnel 2012

Action	Objectifs / opérations	2012				
		Coût action	Aide AEAG	Aide Région	Aide CG79	Montant SMAEP4B
VOLET AGRICOLE						
1-1	Diagnostics individuels d'exploitation (×20)	30 000 €	15 000 €	4 500 €	4 500 €	6 000 €
1-2	Mesures agro-environnementales	Animation seulement - Maîtrise d'ouvrage : Exploitants agricoles				
1-3	Plan Végétal Environnement	Animation seulement - Maîtrise d'ouvrage : Exploitants agricoles				
1-4	Pilotage adapté au contexte parcellaire	24 000 €	12 000 €	2 400 €	4 800 €	4 800 €
1-5	Former et sensibiliser les professionnels agricoles	2 250 €	1 125 €	225 €	450 €	450 €
1-6	Gestion collective des matières organiques	cf Action 3-5				
2-1	Aménagement paysager	0 €				
2-2	Maîtrise foncière	12 640 €	6 320 €	1 264 €	2 528 €	2 528 €
1-7	Pack Agriculture Biologique	Animation seulement - Maîtrise d'ouvrage : AgroBio PC				
VOLET NON AGRICOLE						
1-8	Limitier les pollutions par les produits phytosanitaires non agricoles	Animation seulement - Maîtrise d'ouvrage : Collectivités du territoire				
1-9	Former et sensibiliser les acteurs non agricoles : communes, particuliers et scolaires	Animation seulement - Maîtrise d'ouvrage : APIEEE				
1-10	Limitier la pression liée aux effluents domestiques	0 €				
1-11	Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et limiter les autres risques de pollution	0 €				
VOLET GENERAL						
3-1	Amélioration des connaissances sur les formations karstiques	4 000 €	2 000 €	400 €	800 €	800 €
3-2	Etude sur le fonctionnement des nappes	10 000 €	5 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €
3-3	Amélioration des connaissances sur la qualité des ressources	7 000 €	3 500 €	700 €	1 400 €	1 400 €
3-4	Animation	50 000 €	25 000 €	5 000 €		20 000 €
3-4	Communication	5 550 €	2 775 €	555 €	1 110 €	1 110 €
3-5	Suivi-évaluation des actions Re-Resources	6 250 €	3 125 €	625 €	1 250 €	1 250 €
TOTAL OPERATIONS		151 690 €	75 845 €	16 669 €	18 838 €	40 338 €

La part d'autofinancement du syndicat pour l'année 2012 est estimée à 40 338 euros.

Madame Espalieu indique que l'AEAG s'est positionnée pour renforcer le financement de l'animation, le taux de participation de l'agence sur l'animation peut désormais aller jusqu'à 70%. Le plan de financement 2012 peut donc être réactualisé en considérant ce point.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur Deborde remercie l'ensemble des participants de comité de pilotage et clôture la séance à 12h00.

Le Président,

Pierre DEBORDE